



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 04 août 2020

Date d'envoi de la convocation :
28 juillet 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	59	7

Votes		
Pour	Contre	Abstention
66	0	0

Objet de la délibération
<p>N° 26-2020-08-04 Désignation des délégués auprès du Syndicat Sud Rhône Environnement</p>

L'an deux mille vingt, le quatre août à quatorze heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à UZES, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames H. RUFFENACH, J. BRAULT, C. ROY, M. FEI DA SILVA, L. CORBIERE-CICERON, M. CLERMONT, S. HUGUES, N. RIFAUD, M-B VEZON, G. NERON, L. ANDRE, E. JACQUEMIN, N. FABIE, E. MAILLE, J. BASTID, N. DELJARRY

Messieurs J-L BORDEL, P-J SABIANI, G. DAUTREPPE, B. BARLIER, C. COURRIOUX, J. VALLESPI, A. DUFAUD, P. BALDET, P. ROUVIER-COROUGE, P. VINÇON, E. SOURO, Y. MAZEL, M. GENVRIN, P. MEJEAN, J-C DOHET, P. GISBERT, J-C BAISERO, J. FERRIER, G. BEYOU, H. SERRES, A. PESENTI, P. BONALDA, F. LEVESQUE, C. PAILHON, F. BOUAHAFARA, N. CARTAILLER, P. DUBOIS DE MATTEIS, D. GILLES, P. VALENTIN, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, D. VINCENT, J. CUNY, C. MARCHAND, F. MAZIER, G. BONNEAU, J. CAUNAN, B. RIEU, A. MABIRE, C. EKEL, J. CERVERA, O. SAUZET.

POUVOIRS :

- 1-M. DAVID Eric donne procuration à M. COURRIOUX
- 2-M. HINGRE Didier donne procuration à MME. RUFFENACH
- 3-M. COLAS Dominique donne procuration à M. VALLESPI
- 4- M. SERRE Dominique donne procuration à MME. CLERMONT
- 5-M. DELARBRE Jean donne procuration à M. VEYRAT
- 6-M. FRANCOIS Laurent donne procuration à M. RIEU
- 7-M. BOYER Luc donne procuration à M. MAZIER

EXCUSÉS :

Madame : CLAUDIA Elodie

Messieurs : DAVID Eric, HINGRE Didier, COLAS Dominique, CARON J-Pierre, SERRE Dominique, BRUYERE Frédéric, MOULIN J-Marie, FONTVIEILLE Olivier, DELARBRE Jean, MORRANE Stéphane, VERSTRAETE Didier, DIOGON Laurent, CANAL Bernard, BOUCARUT Laurent, BOYER Luc

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre DUBOIS DE MATTEIS, Communauté de Communes du Pont du Gard.

Sur proposition de Monsieur le Président :

Considérant que :

- Le SICTOMU a transféré la compétence traitement au syndicat Sud Rhône Environnement (SRE). Ce dernier organise et coordonne le transport et le traitement de l'ensemble des flux collectés en point d'apport volontaire, en porte-à-porte ou au sein de nos déchèteries.
- L'article 5 des statuts de ce syndicat (arrêté préfectoral n°20191610-B3-001) prévoit que « *le Syndicat est administré par un Comité syndical composé d'un délégué par collectivité jusqu'à 10 000 habitants et d'un délégué supplémentaire par tranche de 1 à 10 000 habitants supplémentaires* ».

Le SICTOMU est donc représenté au sein de ce syndicat, par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Un appel à candidatures a été effectué par le Président en invitant chacun à se présenter.

A l'unanimité, il a été décidé de déroger au scrutin secret.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

SEANCE DU 04 août 2020

Election des Délégués Titulaires :

Messieurs Gérard BONNEAU (*de la commune d'Uzès – CCPU*), Frédéric LEVESQUE (*de la commune de Montaren et Saint Médières – CCPU*), Philippe ROUVIER-COROUGE (*de la commune de Flaux – CCPU*) et Philippe BALDET (*de la commune de Collias – CCPG*) appartenant respectivement à la Communauté des Communes Pays d'Uzès et du Pont du Gard font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent individuellement.

1^{er} tour de scrutin

Ont obtenu :

M. BONNEAU :	66 voix
M LEVESQUE :	66 voix
M. ROUVIER-COROUGE :	66 voix
M. BALDET :	66 voix

Messieurs BONNEAU, LEVESQUE, ROUVIER-COROUGE et BALDET sont élus délégués Titulaires du SICTOMU à SRE, ayant obtenu, au scrutin uninominal, la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election des Délégués Suppléants:

Monsieur Joachim VALLESPI (*de la commune de Castillon du Gard-CCPG*), Mesdames Nathalie RIFAUD (*de la commune de Saint Bonnet du Gard-CCPG*), Hélène RUFFENACH (*de la commune de Bouquet-CCPU*), Lysianne CORBIERE-CICERON (*de la commune de Montaren et Saint Médières – CCPU*), appartenant respectivement à la Communauté des Communes du Pont du Gard et Pays d'Uzès font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent individuellement.

1^{er} tour de scrutin

M. VALLESPI :	66 voix
Mme. RIFAUD :	66 voix
Mme RUFFENACH :	66 voix
Mme CORBIERE-CICERON :	66 voix

Monsieur VALLESPI, et mesdames RIFAUD, RUFFENACH, CORBIERE-CICERON sont élus délégués Suppléants du SICTOMU à SRE, ayant obtenu, au scrutin uninominal, la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Tableau récapitulatif des élections des délégués auprès de SRE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard BONNEAU	Hélène RUFFENACH
Frédéric LEVESQUE	Lysiane CORBIERE-CICERON
Philippe ROUVIER-COROUGE	Joachim VALLESPI
Philippe BALDET	Nathalie RIFAUD

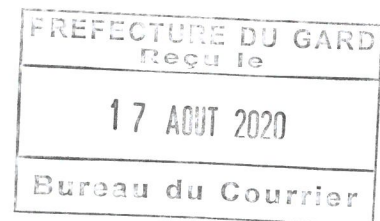
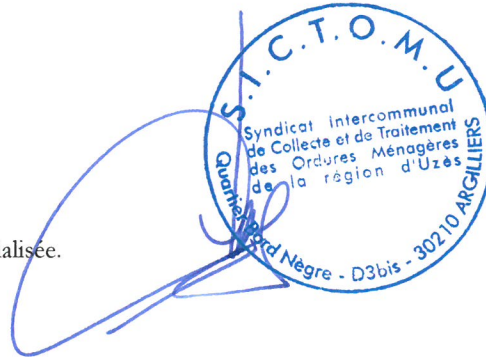
Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 05 août 2020,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Frédéric LEVESQUE

Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) :

Copie à : trésorerie



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

